

L'honorable député de Saskatchewan (M. Macdowall) a dit que tous ceux qui sont allés à Prince-Albert de Battleford avaient emporté chacun un paquet de fourrures. Si cette déclaration est vraie, et il n'y a pas de doute que l'honorable député l'a faite comme je croyant parfaitement vraie, quoique ne puisse croire que la chose soit possible—car c'était virtuellement impossible—mais si cette déclaration est vraie, elle démontre certainement qu'il y avait un grand manque de discipline chez ceux qui commandaient les troupes, et une grande ignorance de leurs devoirs chez ceux qui formaient partie de ces troupes.

Ce que je désire dire surtout à la chambre et au pays, c'est que nous devons blâmer fortement des actes comme ceux que l'on dit avoir été commis pendant la campagne du Nord-Ouest. Je voudrais faire comprendre parfaitement à nos volontaires que le gouvernement, le peuple de ce pays et les députés de cette chambre, de quelque côté qu'ils siègent, condamneront toujours dans les termes les plus forts et les plus énergiques—et, s'il est nécessaire, puniront—des actes comme ceux que l'on dit avoir été commis par des hommes qui occupent les hautes positions qu'ils ont aujourd'hui dans les troupes canadiennes. Quant à moi, je crois qu'il n'y a rien de plus répréhensible, et certainement que rien ne peut être plus condamnable au point de vue militaire, que cette sorte d'insubordination ou ce manque de discipline qui laisse commettre de tels actes avec impunité. J'espère que la chambre condamnera ces actes, sans égard pour ceux qui les ont commis, et que les jeunes gens qui font aujourd'hui partie de nos troupes ou qui pourront en faire partie plus tard, se rappelleront que le pillage ou le vol seront toujours fortement condamnés, et même sévèrement punis s'ils se répètent.

M. LISTER : Le ministre de la justice et d'autres orateurs se sont opposés à la motion en disant quelle est trop étendue. Quant à la motion, je dis au ministre de la justice que je suis prêt à la restreindre à la question des fourrures seulement et, quant à nous, c'est notre devoir de nous enquerir, non seulement de la valeur des pertes que Bremner a subies, mais aussi de nous assurer, après les accusations qui ont été portées, si un officier occupant une haute position publique dans le pays s'est rendu coupable de s'être approprié des biens appartenant à ce Métis.

Si le général Middleton est coupable de cette accusation, si Hayter Reed et M. Bedson sont coupables eux aussi, ils ne sont pas dignes d'occuper des positions publiques dans un pays civilisé. Le fait que le gouvernement cherche à faire renvoyer la motion en ce quelle concerne le général Middleton, donne lieu à de graves soupçons.

Si l'honneur de cet homme était parfaitement sauf, il serait le premier à invoquer le pouvoir du parlement pour le venger de la plus grande calomnie qui puisse être proférée contre un officier. Le seul fait qu'il garde le silence au sujet de cette accusation, et que le gouvernement cherche à éviter cette enquête, donne lieu à des soupçons, de la part de tout homme indépendant, sur la culpabilité du général Middleton et des autres accusés.

L'honorable député de la Saskatchewan (M. Macdowall) nous a dit que Hayter Reed n'avait pas eu de fourrures. L'honorable député a probablement entendu la même histoire que Hayter Reed a racontée à d'autres gens, mais lorsqu'il a écrit cette lettre à la demande du général Middleton, il était M. O'BRIEN.

convaincu qu'il ferait quelque chose de mal en prenant ces fourrures, et que, quant à lui, il n'en prendrait pas. Mais s'il n'a pas pris la boîte de fourrures qui lui était destinée, elle doit avoir été prise par le général Middleton ou par Bedson.

Je ferai encore l'offre suivante au ministre de la justice : s'il trouve que la motion est trop étendue, je me contenterai que l'on fasse une enquête sur les accusations portées contre le général Middleton, Hayter Reed et Bedson. Si le gouvernement n'accepte pas cette proposition, il reconnaîtra par là même qu'ils sont coupables de ces accusations, et je répète que je crois pouvoir prouver, si on nous accorde ce comité, que ces hommes se sont emparés de ces fourrures.

C'est une honte de voir des hommes qui reçoivent de forts traitements du gouvernement, et qui occupent de hautes positions, accusés d'avoir pillé et volé ces pauvres misérables Métis du Nord-Ouest. C'est une accusation grave que le gouvernement ne devrait pas laisser planer sur le général Middleton ; s'il est innocent, il devrait être le premier à demander au gouvernement de faire une enquête. Il en a l'occasion maintenant, et si le gouvernement renvoie cette motion, il laissera croire qu'il existe quelque chose qu'il ne veut pas laisser connaître au public. Le gouvernement en supportera toute la responsabilité. S'il renvoie cette motion, tout la blâme retombera sur lui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois, M. l'Orateur, que la proposition de mon honorable ami de Lambton devrait être acceptée. Je n'ai pas entendu toute la discussion et, par conséquent, je ne suis pas en position d'exprimer mon opinion sur la première partie de la motion, car je n'ai pas entendu les arguments qu'il a donnés ; mais il me semble qu'après des déclarations comme celles qui ont été faites en cette chambre par cet honorable député et par d'autres, au sujet de la prétendue perte que M. Bremner aurait subie, peu importe l'action qu'il a intentée devant les cours de justice, il me semble, dis-je, qu'après ces déclarations, c'est le devoir de cette chambre, au nom du pays, de faire une enquête à ce sujet. Afin d'avoir une opinion de la chambre sur cette question, je propose :

Que la motion soit amendée comme suit : Qu'un comité spécial soit nommé afin de s'enquerir des déclarations faites en cette chambre concernant les fourrures que l'on dit avoir été volées à Charles Bremner, Métis résidant à Battleford.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est une nouvelle proposition qui demande d'autres considérations. Je ne sais pas si l'honorable député qui a proposé cet amendement, connaît le fait que des procédures ont été faites devant les cours de justice ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Oui ; je sais cela.

Sir JOHN A. MACDONALD : Eh bien ! vu que l'on a mentionné le nom de sir Frederick Middleton, je crois que l'honorable député, avec son esprit de justice ordinaire, conviendra que sir Frederick Middleton ne doit pas subir un procès ici, et ensuite en subir un autre devant les cours de justice, et que, s'il est obligé de se défendre ici, cela pourrait avoir pour effet de nuire à sa cause devant les cours de justice. Avoir deux procès en même temps, ou presque en même temps, pour la même affaire, c'est une innovation contraire aux principes de justice qui existent dans les cours de justice et dans les lois anglaises.